

## CONSEIL

### Cent neuvième session

#### RÉSOLUTION N° 1374

(adoptée le 27 novembre 2018 par le Conseil à sa 109<sup>e</sup> session)

#### **RAPPORTS SUR LES VINGT-DEUXIÈME ET VINGT-TROISIÈME SESSIONS DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

*Le Conseil,*

*Rappelant* que, conformément à la résolution n° 1360 du 1er décembre 2017, le Comité permanent des programmes et des finances avait été invité à se réunir à deux reprises au moins en 2018 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, le Rapport annuel 2017, le Rapport 2017 sur l'efficacité organisationnelle, la révision du budget pour 2018, toute proposition faite par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire et prête à être examinée, le barème des quotes-parts pour 2019 ainsi que les questions connexes,

*Considérant* que le Comité permanent des programmes et des finances avait aussi examiné en 2018 des questions relevant de sa compétence conformément à son mandat,

*Ayant reçu et examiné* les rapports sur les vingt-deuxième (S/22/14) et vingt-troisième (S/23/14) sessions du Comité permanent des programmes et des finances,

1. *Prend note* de ces rapports ;
  2. *Prend note* des décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa vingt-deuxième session ;
  3. *Approuve* les décisions prises par le Comité permanent des programmes et des finances à sa vingt-troisième session conformément au paragraphe i) de son mandat.
-